

Jeu de Noël

Traiteur idbuffet x San Pellegrino

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

La SARL TOQUES CONCEPTS (ci-après la « société organisatrice ») dont le siège social est à L'Hay-les-Roses (94) France, inscrite au RCS CRÉTEIL sous le n° B 40247177500054, dont le numéro de TVA intracommunautaire est FR77 402 471 775,

Organisé du 2/12/2019 au 15/12/2019, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : «Jeu de Noël» (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Twitter, Pinterest, LinkedIn, Instagram, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique pénalement responsable âgée de plus de 18 (dix-huit) ans résidant en Ile-de-France, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, à l'exception du personnel de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toute personne ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours. Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu est diffusé sur les plateformes facebook.com, twitter.com et instagram.com aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en participant au quiz en ligne accessible à cette adresse : <https://social-sb.com/z/jeu-noel>

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook, Twitter ou Instagram - pendant toute la période du jeu.

Le jeu étant accessible sur les plateformes Facebook, Twitter et Instagram, en aucun cas Facebook, Twitter ou Instagram ne seront tenus responsables en cas de litige lié au Jeu. Facebook, Twitter et Instagram ne sont ni organisateur ni parrain de l'opération.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Le tirage au sort effectué déterminera 10 gagnants parmi les participants ayant participé au jeu concours en ligne, répondu aux questions du quiz et atteint la page de confirmation ayant pour titre « Merci de votre participation ! »

10 gagnants seront tirés au sort le 16/12/2019. Ils seront contactés le jour même par email pour leur confirmer la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Après avoir reçu ce mail, le gagnant devra fournir à TOQUES CONCEPT ses nom et prénom ainsi que l'adresse postale francilienne à laquelle il souhaite recevoir le lot.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 3 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

ARTICLE 5 – DOTATION

1^{er} lot à gagner :

Chèques cadeaux « Relais & Châteaux » d'une valeur totale de 500€ hors boissons valable jusqu'au 31/07/2020

10 lots épicuriens :

1 Bon d'achat idbuffet d'une valeur unitaire de 40€ valable jusqu'au 31/07/2020

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.